

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : CGV - 1.1**Offre de formation professionnelle pour adultes - FORMAZUR Conseil****1. Définitions :**

Client : personne physique ou morale co-contractante, passant une commande de formation auprès de FORMAZUR Conseil

Stagiaire : personne physique qui participe à la formation commandée

Formation inter-entreprises : formation inscrite au catalogue de FORMAZUR Conseil et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients

OPCO : Opérateurs de Compétences, organismes agréés chargés de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du Code du Travail sur la formation professionnelle.

2. Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre FORMAZUR Conseil et son client.

Toute commande de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de FORMAZUR Conseil. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par FORMAZUR Conseil pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. FORMAZUR Conseil se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

3. Contractualisation :

FORMAZUR Conseil adresse au Client par voie électronique un devis et/ou une convention de formation professionnelle établie en double exemplaire selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail, accompagné(es) du programme de formation. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais, et au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, à FORMAZUR Conseil, le devis signé et tamponné, précédé de la mention « bon pour accord » et un exemplaire signé de la Convention de formation portant son cachet commercial.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à FORMAZUR Conseil ont valeur contractuelle.

4. Ajournement, report et/ou annulation d'une formation :**4-1 Ajournement, report et/ou annulation d'une formation par FORMAZUR Conseil**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, FORMAZUR Conseil se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

FORMAZUR Conseil se réserve le droit d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable, sauf cas de force majeure mentionné à l'article 9-1 des présentes CGV. Le Client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités.

FORMAZUR Conseil ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou préjudices consécutifs à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

4-2 Annulation d'une formation par le Client

Toute formation commencée est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de FORMAZUR Conseil.

Toute annulation d'une formation par le Client doit être communiquée par écrit (courrier électronique).

FORMAZUR Conseil se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les formations INTRA-entreprise, si un coût d'ingénierie pédagogique (travaux préparatoires à la mise en œuvre de la formation) était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du Client.

5. Remplacement :

Quel que soit le type de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sur demande écrite (courrier électronique) avant le début de la formation, sans frais supplémentaire.

6. Dématérialisation des supports :

Dans le cadre d'un engagement de FORMAZUR Conseil pour l'environnement, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés (devis, convention de formation, CGV, programme de formation, convocation, livret d'accueil du stagiaire, règlement intérieur, supports pédagogiques, attestation de formation...).

7. Refus de former :

Dans le cas où le Client aurait passé une nouvelle commande de formation à FORMAZUR Conseil, sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), FORMAZUR Conseil pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8. Conditions financières, règlement et modalités de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, trente jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toutes les factures émises par FORMAZUR Conseil sont payables comptant et sans escompte à l'ordre de FORMAZUR Conseil.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal et, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). FORMAZUR Conseil aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à FORMAZUR Conseil.

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur la convention signée. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le reliquat sera directement facturé par FORMAZUR Conseil au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à FORMAZUR Conseil au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, FORMAZUR Conseil se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

9. Obligations et responsabilités :

9-1 Obligations et responsabilités de FORMAZUR Conseil

FORMAZUR Conseil s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens et non de résultat.

FORMAZUR Conseil ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à FORMAZUR Conseil, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FORMAZUR Conseil.

FORMAZUR Conseil n'est pas responsable des objets et effets personnels des Stagiaires ni des dommages causés au matériel du Client. FORMAZUR Conseil ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de FORMAZUR Conseil, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

FORMAZUR Conseil déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

9-2 Obligations du Client :

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à FORMAZUR Conseil, sans l'accord écrit et préalable de FORMAZUR Conseil
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de FORMAZUR Conseil

10. Propriété intellectuelle, Confidentialité et Référence commerciale :**10-1 Propriété intellectuelle :**

L'ensemble des documents, supports et contenus pédagogiques, et ce quelle qu'en soit la forme, sont strictement personnels à FORMAZUR Conseil. Ils sont à ce titre protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. Le Client et le Stagiaire s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de commercialiser ou de diffuser lesdits supports sans un accord écrit préalable de FORMAZUR Conseil. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

10-2 Confidentialité :

FORMAZUR Conseil s'engage à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements, écrits ou oraux, que son Client aura pu lui transmettre dans le cadre de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des prestations de formation. Il s'engage notamment à ne pas communiquer à des tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations concernant les Stagiaires.

Le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par FORMAZUR Conseil au Client.

10-3 Référence commerciale :

Le Client accepte d'être cité par FORMAZUR Conseil comme client de ses prestations et formations. A cet effet, il autorise expressément FORMAZUR Conseil à faire figurer son nom et son logo sur une liste de références commerciales notamment sur son catalogue, ses brochures et sur son site internet.

11. Protection des données personnelles :

Dans le cadre de la réalisation des formations, FORMAZUR Conseil est amené à collecter des données à caractère personnel. **Le Client en informe chaque Stagiaire.** Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel concernant les Clients et leurs représentants, ces données font l'objet d'un traitement informatique par le responsable des traitements de FORMAZUR Conseil qui s'engage à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité de ces données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Les données collectées sont conservées pendant une durée strictement nécessaire à l'accomplissement de la prestation et de son process de suivi qualité.

Le Client et les Stagiaires peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression par simple demande par mail à a.fournet@formazurconseil.fr ou par courrier à FORMAZUR Conseil – Alexandra FOURNET – Centre SIGMA – 1846, bd du Cerceron – 83700 SAINT-RAPHAËL.

En cas de sous-traitance, FORMAZUR Conseil se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

12. Litige, droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et FORMAZUR Conseil à l'occasion de l'interprétation des présentes CGV ou de l'exécution du contrat, le Client et FORMAZUR Conseil s'engagent à trouver les meilleures solutions pour régler le différend à l'amiable et résoudre les difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution du présent contrat. A défaut, le Tribunal du lieu de résidence de FORMAZUR Conseil sera seul compétent.